

DOCUMENT DE TRAVAIL N°36

Tripartite 2026 :
boîte à outils pour une réponse
à la crise énergétique



Frédéric Meys

Mai 2026

idea
💡

IDEA a pour ambition de penser un avenir durable pour le Luxembourg

Notre think tank s'est donné pour mission de susciter et d'alimenter un débat public de qualité par des propositions constructives pour répondre aux défis socioéconomiques d'envergure dans le cadre d'une démarche globale s'appuyant sur les trois piliers de son action : identifier les grands défis, produire des connaissances et des idées nouvelles, alimenter et participer au débat public.

À propos de l'auteur :

Ce Document de Travail a été réalisé par Frédéric Meys, économiste IDEA. Diplômé en sciences économiques à l'Université Libre de Bruxelles, ses travaux portent sur les thèmes de la transition énergétique et bas carbone.

©Mai 2026, IDEA a.s.b.l.
www.idea.lu | info@idea.lu



Sommaire

I.	La précédente crise : une facture de 3,3 milliards.....	5
II.	Le bouclier résiduel : ce qui subsiste du filet de sécurité énergétique.....	8
	1. Stabilisation partielle du prix de l'électricité - 238 millions d'euros en 2026.....	8
	2. Crédit d'impôt CO ₂	8
	3. Prime énergie (partie de l'allocation vie chère).....	9
III.	L'Europe face au choc pétrolier : un panorama des réponses nationales	9
	La tentation fiscale : baisser les taxes, mais à quel prix ?	9
	Les aides sectorielles et sociales en Europe.....	10
	Au-delà du bouclier énergie : la question de l'indexation en suspens.....	10
IV.	Quelles orientations pour les prochaines mesures ?	11
V.	Vers une réponse ciblée et cohérente avec la transition	14
VI.	Annexes :.....	15



Tripartite 2026 : boîte à outils pour une réponse à la crise énergétique

La guerre au Moyen-Orient et la fermeture du détroit d'Ormuz ont provoqué un nouveau choc sur les marchés énergétiques mondiaux, faisant peser sur le Luxembourg le risque d'un emballement de l'inflation¹, d'un enchaînement de tranches indiciaires susceptible d'éroder la compétitivité des entreprises tout en fragilisant le pouvoir d'achat des ménages. Ce document de synthèse retrace les mesures prises lors de la précédente crise de 2021-2023, dresse un panorama des réponses adoptées par les pays européens face au choc actuel, et identifie quelques mesures potentielles pour alimenter les discussions de la tripartite ouverte en ce mois de mai.

Autour de la table, les partenaires de la tripartite ont posé les différents enjeux et souhaits :

- La protection du pouvoir d'achat (gouvernement et syndicats)
- Le maintien du système de l'index (gouvernement et syndicats)
- La diminution de l'impact de la hausse des prix pour éviter un enchaînement des index et préserver la compétitivité (gouvernement et patronat)
- D'autres mesures, en-dehors du cadre de l'impact des prix de l'énergie, comme le maintien de l'emploi, le logement, la sécurité sociale et la santé ou même la réduction du temps de travail.

Outre ces éléments, il semble important de préserver le signal-prix pour les ménages qui peuvent se permettre les investissements nécessaires à la transition. Le renforcement éventuel des incitations (déjà à un niveau élevé) pourrait permettre une accélération de l'indépendance du pays aux énergies carbonées.

Pour compléter le tableau, la situation budgétaire du Luxembourg en 2026 offre une marge de manœuvre budgétaire limitée pour faire face à la crise (déficit attendu de 1,5 milliard d'euro fin 2026²) mais peut compter sur une dette publique largement inférieure à la moyenne européenne (27,9 % contre 88,5 % en zone euro³). L'expérience des *Solidaritetspaken* (SP) a aussi enseigné qu'une réponse rapide et large peut générer des coûts importants. L'ensemble des SP a coûté 3,3 milliards d'euros selon la Cour des comptes⁴ mais a également permis le maintien de l'activité économique. Le défi de la tripartite est donc autant politique que budgétaire : trouver un équilibre entre protection immédiate et maintien de la confiance des ménages et des entreprises, maintien de la compétitivité, cohérence de la trajectoire climatique, et soutenabilité des finances publiques à moyen terme.

¹ Le STATEC anticipe une inflation à 2,5% sur l'année 2026 qui pourrait s'élever à 4 % en cas de conflit prolongé au Moyen-Orient.

² Source : ministère des Finances

³ Source : Eurostat

⁴ Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2024, Cour des comptes Grand-Duché de Luxembourg.



Compte tenu de l'ensemble des enjeux potentiels, mais également des contraintes existantes, une mise à plat préalable des objectifs à atteindre lors de la prochaine tripartite semble, comme le suggère Michel Wurth⁵, nécessaire à la réussite de l'entreprise.

I. La précédente crise : une facture de 3,3 milliards

Lors de la précédente crise en 2022 et 2023 de nombreuses mesures avaient été décidées, regroupées en plusieurs paquets :

Tableau 1 : les différents paquets de mesures

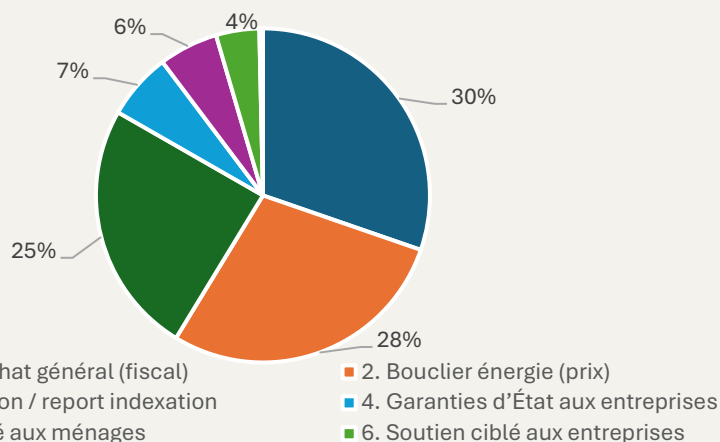
Paquet de mesures	Mesures principales	Remarques
Energiedësch (28 fév. 2022) Enveloppe (montant prévu) : 65 M€ Cumulé (montant dépensé) : 13 M€	Prime énergie pour ménages à faible revenu, subventions des frais de réseau du gaz	Les mesures principales ont été reprises dans le Solidaritéitspak 1.0
Solidaritéitspak 1.0 (31 mars 2022) Enveloppe : 990 M€ Cumulé : 749 M€	Crédit d'impôt énergie, aides aux entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie (entreprises grandes consommatrices)	
Solidaritéitspak 2.0 (28 sept. 2022) Enveloppe : 990 M€ Cumulé : 743 M€	Limitation de la hausse des prix du gaz naturel à +15% pour les ménages, stabilisation du prix de l'électricité, baisse temporaire d'1% des taux de TVA	
Solidaritéitspak 3.0 (mars 2023) Enveloppe : 1.542 M€ Cumulé : 1.603 M€	Compensation entreprises d'une 3 ^{ème} tranche indiciaire, adaptation du barème IR à l'inflation, crédit d'impôt conjoncture, hausse du crédit d'impôt « Bëllegen Akt »	SP 3.0 prolonge également les mesures prises dans SP 2.0

Source : Rapport général de la Cour des comptes

Au total, ces 3,3 milliards d'euros (garanties d'Etat comprises) représentaient 1,3% du PIB en coût annuel moyen avec la répartition « thématique » suivante :

⁵ Michel Wurth est président d'ArcelorMittal Luxembourg et président d'IDEA. Luxemburger Wort : « [Si la réunion tripartite est menée comme une convention collective, elle perd toute son efficacité](#) », 13 mai 2026.

Répartition des différentes mesures en fonction du montant cumulé total



Note : Voir le détail en annexe. Ce graphique ne comprend pas la catégorie « transition énergétique » d'un montant très faible (11,6 millions d'euros selon la clé de répartition utilisée) ni les dépenses du Klimabonus stricto sensu (rénovation énergétique, mobilité électrique, photovoltaïque), financées via le Fonds Climat et Énergie. Ces montants ne sont pas ventilés publiquement de manière suffisamment détaillée pour être additionnés sans risque de double comptage avec certaines mesures des SP qui transitent par le même Fonds. L'effort de transition du Luxembourg sur 2022-2024 est donc sous-estimé dans ce graphique, mais son ampleur exacte nécessiterait une analyse budgétaire dédiée (voir l'encadré à ce sujet).

Sources : Rapport général de la Cour des comptes et calculs de l'auteur

1. Les trois premiers postes (pouvoir d'achat général 30 %, bouclier énergie 28 %, compensation indexation 25 %) représentent à eux seuls 83 % de l'effort total, soit 2,8 milliards d'euros. C'est la colonne vertébrale de la réponse luxembourgeoise : protéger le revenu réel des ménages et des salariés, par trois canaux distincts mais convergents.
2. On peut noter également qu'une part importante des montants mobilisés sont des mesures universelles, non ciblées :
 - Pouvoir d'achat général (30 %) : baisse de TVA, adaptation barème de l'impôt sur le revenu (IR)⁶, crédit d'impôt conjoncture. Ces mesures bénéficient à tous les contribuables résidents, y compris les plus aisés, et pour certaines (TVA, réduction accises) aussi aux non-résidents et frontaliers

⁶ Il s'agit d'une mesure universelle mais neutre à légèrement progressive au contraire d'une mesure de baisse de TVA qui est une mesure plutôt régressive. Les ménages les plus pauvres ne payant pas d'IR en sont exclus.



- Bouclier énergie (28 %) : plafonnement du gaz et de l'électricité automatique pour tous les clients résidentiels sans condition de revenus

Le soutien ciblé aux ménages vulnérables, bien qu'ils bénéficient également des autres mesures, ne représentent que 6 % de l'effort (soit 190 millions d'euros). Néanmoins, il convient de mentionner l'analyse du STATEC de 2022 qui a montré que « *Les mesures tripartites ont donc un effet redistributif. L'impact relatif est plus important sur le pouvoir d'achat moyen des ménages des quintiles inférieurs* »⁷. Toutefois, aussi bien le FMI⁸ que la Commission européenne souligne l'importance d'adapter la réponse budgétaire aux ménages et entreprises qui en ont réellement besoin⁹.

3. La transition énergétique est le parent pauvre de ces différents plans. Des mesures de transition (primes et subsides) ont été mises en place suite notamment à l'instauration de la taxation carbone. Voir à ce sujet l'encadré ci-dessous.
4. Le soutien ciblé aux entreprises, prévu dans le SP 1.0 pour une enveloppe de 375 millions d'euros n'a été consommé que pour un montant de 23 millions d'euros, soit 6 % de ce qui avait été prévu, ce qui montre soit des problèmes pratiques (par exemple : procédures trop lourdes), soit un mauvais ciblage ou un mauvais timing des aides proposées. Cette mesure ne ciblait que les entreprises grandes consommatrices d'énergie (soit entre 150 et 200 entreprises).

L'ensemble de ces mesures avaient permis de maintenir le prix du gaz autour de 1 euro par m³ au plus fort de la crise et de diviser par presque deux le prix de l'électricité¹⁰, de limiter par conséquent l'inflation et de protéger le pouvoir d'achat des ménages¹¹.

Encadré 1 : Et la transition ?

Parmi les mesures décidées dans les différents plans entre 2022 et 2023, la partie transition n'a pas été particulièrement mise en avant en termes budgétaires. C'est le constat qui avait été formulé par le *think tank* Bruegel et qui s'appliquait à l'ensemble des plans mis en place par les pays européens.

Face à ce constat, quelques nuances :

- Certaines dépenses réparties dans d'autres catégories ont eu un effet indirect d'inciter à la transition comme la mesure de stabilisation des prix de l'électricité pour les ménages (coût de 119 millions d'euros) ou les aides aux entreprises (accélération de Fit4Sustainability¹², d'un coût de 57 millions d'euros).
- En parallèle des *Solidaritätspaken*, des primes et des aides aux investissements sont disponibles grâce au Fonds Climat et Energie. A ce sujet, le ministre de l'Économie Lex Delles a récemment annoncé qu'en

⁷ [Note de conjoncture 02-2022](#) : STATEC.

⁸ IMF, "[Luxembourg: Staff Concluding Statement of the 2023 Article IV Mission](#)", 10 mars 2023

⁹ Commission européenne, "[Energy measures to attenuate the impact of the current spike in energy prices](#)", 26 mars 2026

¹⁰ STATEC, « [Scénarios pour naviguer en temps incertains : l'impact économique du blocage du détroit d'Ormuz](#) », mai 2026.

¹¹ STATEC, « Rapport travail et cohésion sociale », 2025 : « Malgré les épisodes d'inflation en 2022 et 2023, le revenu disponible moyen des ménages dépasse en 2024 les 7 700 EUR par mois, et le niveau de vie individuel atteint 4 900 EUR. »

¹² Il s'agit d'un programme de conseils et d'accompagnement subventionné en deux phases : la première consiste en un état des lieux sur l'empreinte environnementale de l'entreprise avec une série de recommandations, la deuxième consiste en l'implémentation de celles-ci avec le soutien de l'Etat.



2025, 57 demandes accordées pour un montant total de 172 millions d'euros, dont 170 millions d'euros de subventions et 2 millions d'euros de crédits d'impôt.
Cela illustre une tension structurelle : d'un côté il y a un soutien à la consommation d'énergie fossile alors que d'autre part des primes importantes existent pour la transition.

II. Le bouclier résiduel : ce qui subsiste du filet de sécurité énergétique

Le filet de sécurité ne s'est pas complètement évaporé après 2024. Certaines mesures, ciblées en faveur des ménages les plus défavorisés et axés sur la transition sont encore en application et atténuent en partie l'effet inflationniste des prix de l'énergie.

1. Stabilisation partielle du prix de l'électricité - 238 millions d'euros en 2026

C'est la mesure la plus significative encore active. Elle prend désormais deux formes distinctes :

- Contribution de l'État via le mécanisme de compensation (plafonnement du prix de l'électricité) : 88 millions d'euros pour toute l'année 2026, votés via le projet de loi 8707¹³. En 2026, cette contribution est de 0,10 centime d'euro pour chaque kWh consommé pour les « petits » consommateurs (de moins de 25 MWh par an) et de +0,15 centime d'euro pour les « gros » consommateurs¹⁴ ;
- Participation étatique au prix du réseau d'électricité : 150 millions d'euros pour 2026 et 2027. La participation prend la forme d'une prise en charge des frais du réseau électrique et s'applique à tous les clients, ménages¹⁵ et entreprises, de manière automatique.

Au total cela représente donc environ 238 millions d'euros de soutien public sur la facture d'électricité en 2026. L'impact de ces mesures de stabilisation est d'ailleurs intégré dans les prévisions d'inflation du STATEC, qui tablait, avant le début de la guerre au Moyen-Orient et la fermeture du Détroit d'Ormuz, sur une progression de 1,4 % en 2026.

2. Crédit d'impôt CO₂

La taxe CO₂ atteint 45 €/tonne en 2026 conformément au Plan national énergie et climat. Pour en atténuer l'impact, le crédit d'impôt CO₂ est augmenté de 24 euros. Il passe ainsi de 192 à 216 euros par an pour les salariés, pensionnés et indépendants à bas revenus. Ce crédit est donc devenu permanent et est revu chaque année en fonction de la hausse de la taxe carbone.

¹³ Chambre des députés, « [Des mesures pour assurer une transition énergétique sociale et une participation étatique au prix de l'électricité](#) », 16 avril 2026.

¹⁴ Journal officiel, Règlement ILR/E25/40 du 19 décembre 2025 fixant la contribution au mécanisme de compensation de la catégorie A pour l'année 2026 - Secteur électricité.

¹⁵ Selon le site de la Chambre des députés, la différence pour un ménage moyen consommant 3 900 kilowattheures par an est de 316 euros.



3. Prime énergie (partie de l'allocation vie chère)¹⁶

La prime énergie reste en vigueur en 2026 pour les ménages à revenus modestes, gérée par le Fonds national de solidarité. Elle est attribuée conjointement avec l'allocation de vie chère selon des barèmes publiés annuellement. Les montants unitaires restent entre 600 et 1 200 € selon la composition du ménage. Elle est financée par les recettes provenant de la taxe carbone¹⁷.

III. L'Europe face au choc pétrolier : un panorama des réponses nationales

Outre l'augmentation des prix pétroliers et du gaz, la guerre au Moyen-Orient impacte également l'approvisionnement et le prix d'autres matières comme l'aluminium ou les engrais et l'inflation de ces prix se diffusent alors dans le reste de l'économie¹⁸. Les pays européens ont pour le moment apporté des réponses diverses face à cette problématique.

La tentation fiscale : baisser les taxes, mais à quel prix ?

Les autres pays européens ont pour la plupart, pris des mesures pour réduire l'impact de la hausse des prix de l'énergie¹⁹. Parmi celles-ci, la plus fréquente consiste dans la réduction de la fiscalité sur le carburant (baisse des accises comme en Allemagne, de la TVA comme en Espagne, report de la hausse de la taxe carbone : Irlande). Cette piste fiscale présente un attrait limité pour le Luxembourg tant que ses prix à la pompe demeurent inférieurs à ceux des pays voisins, ce qui est actuellement le cas pour les clients privés²⁰. Les recettes d'accises sur le carburant, gonflées par le tourisme à la pompe, contribuent aux recettes de l'Etat dont une partie est redistribuée en financement de la transition. Toute réduction significative de ces accises risque donc d'éroder cette ressource, avec un effet potentiellement autodestructeur : moins de recettes pour financer les aides. En effet, diminuer trop largement les taxes sur les carburants pourrait, en fonction de l'élasticité de la demande intérieure et extérieure, entraîner une diminution des recettes fiscales, voire « subventionner » la consommation de non-résidents. En outre, cela envoie un mauvais signal pour la transition et diminue son intérêt économique pour les ménages et les entreprises et retarderaient les objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

La réduction de 7,5 cents d'euro par litre sur les prix des carburant et du mazout, incluse dans le SP 1.0, avait coûté 96 millions d'euros. L'aide avait été doublée avec le lancement du SP 2.0.

¹⁶ En 2025, le gouvernement avait prévu une enveloppe de 221 millions d'euros au total pour les aides énergétiques dont 50 millions d'euros pour les ménages à faible revenus. 25,9 millions d'euros sont prévus pour les primes énergies et 16,8 millions pour le crédit d'impôt énergie

¹⁷ Les recettes générées par la taxe carbone sont utilisées pour moitié pour le financement de mesures climatiques (primes notamment) et pour l'autre moitié, pour sa compensation sociale en faveur des ménages à faible revenu.

¹⁸ Pour plus de détails sur la crise et les parallèles à tirer de la période 2022-2024 : IDEA, Décryptage n°55 : « Réponses à la crise énergétique : pourquoi 2026 n'est pas 2022 ? », avril 2026.

¹⁹ Pour plus de détails voire les sites de l'[AIE](#) et [Bruegel](#) qui proposent un suivi exhaustif des mesures prises par les différents pays mondiaux et européens.

²⁰ Pour les professionnels il est plus intéressant de s'approvisionner en diesel en dehors du Luxembourg en raison de l'augmentation de la taxe carbone et de la diminution de certaines accises à l'étranger.



Les aides sectorielles et sociales en Europe

Certaines mesures portent sur des aides ciblées à certains secteurs comme des subventions carburant pour le transport routier de marchandises (Italie sous la forme d'un crédit fiscal de 100 millions d'euros ou encore le Portugal avec un montant d'aides estimés à 450 millions d'euros pour les professionnels du transport). Les ménages les plus modestes sont également soutenus en Grèce (440 millions d'euros prévus) et aux Pays-Bas (fonds d'urgence énergie d'un montant de 195 millions d'euros) sous la forme de transfert direct. Certaines aides ciblent davantage les usages comme l'aide pour le chauffage (aux Pays-Bas un fonds chaleur national doté de 180 millions d'euros a été mis en place). Les entreprises sont également aidées en Bulgarie via le soutien de manière rétroactive²¹ pour la consommation d'électricité à hauteur de 125 millions d'euros et en Espagne dont le programme d'aide total s'élève à 5 milliards d'euros. Au niveau de la transition, selon le *think tank* Bruegel, seule la Suède intègre explicitement une dimension transition dans son paquet de crise 2026 avec l'augmentation des primes pour l'achat de véhicule électrique (ciblant les ménages à faibles revenus et en zone rurale²²) et la compensation pour achat de carburants alternatifs.

Au-delà du bouclier énergie : la question de l'indexation en suspens

Des modifications du système d'indexation, élément mis en place pour protéger les travailleurs des effets de l'inflation sur leur salaire, semble exclue par les membres de la tripartite. La récente clause de revoyure lorsqu'une deuxième tranche indiciaire venait à être dépassée dans le courant de l'année, donne l'opportunité d'une concertation entre les partenaires sociaux sur les conséquences de la détérioration de la situation économique et sociale.

Il est intéressant de noter qu'en Belgique où le mécanisme d'indexation est également en discussions entre les partenaires sociaux, des discussions pour son éventuelle réforme sont complexes. Une modification a été proposée par le gouvernement belge : afin de diminuer son impact sur les plus hauts salaires, l'indexation serait complète pour les salaires jusqu'à 4 000 euros brut par mois et au-delà plafonnée à une augmentation forfaitaire de 80 euros²³. La mesure est pour le moment contestée par les syndicats mais également le patronat qui ont fait part d'une contre-proposition portant sur l'annualisation des prix énergétiques (plutôt que sa mensualisation telle qu'actuellement) mais sans plafonnement de l'indexation pour le secteur privé. Un tel plafonnement de l'index a l'inconvénient de ne concerner que marginalement les secteurs et entreprises où se concentrent les bas salaires.

Comme en 2023, une compensation de l'indexation pourrait être envisagée pour soulager les entreprises. La compensation temporaire (sur 5 mois²⁴) d'une tranche indiciaire, lors du SP 3.0, avait

²¹ Le soutien porte sur 50 % des coûts électriques si les prix de marché dépassent 63 euros/MWh. Source : Bulgarian News Agency.

²² Government Offices of Sweden : "Government to accelerate electrification and phase-out of fossil fuels", 7 avril 2026.

²³ Cependant le « gain » de la mesure pour l'employeur n'est que de 50 % de l'économie réalisée. L'autre moitié allant à la sécurité sociale, la moitié du coût qui résulterait normalement de l'indexation devra être versé à l'Office national de la sécurité sociale.

²⁴ Voir la Chambre des députés : « 300,6 millions d'euros pour compenser la 3ème tranche indiciaire pour les entreprises », 13 juillet 2023.



coûté 345 millions d'euros sous la forme d'une adaptation du taux de cotisation moyen de la mutualité des employeurs, et ce sans prendre en compte l'impact sur le budget d'une indexation des salaires dans la fonction publique. L'adaptation du barème de l'impôt sur les revenus avait quant à elle coûté 300 millions d'euros pour 2,5 tranches indiciaires en 2023.

Un report de la tranche indiciaire a également été mise en place en 2022 (août 2022 à avril 2023) qui a permis de temporairement améliorer le solde des finances publiques en reportant l'augmentation des salaires publics et des transferts sociaux. En revanche, ce report s'est accompagné de mesures de compensation, notamment sous forme de crédit d'impôt énergie, qui représentent, elles, un coût budgétaire effectif.

La baisse de la TVA (SP 2.0 pour un montant de 317 millions d'euros) en plus de maintenir le pouvoir d'achat avait également eu un impact anti-inflationniste en retardant une tranche indiciaire. Une mesure similaire pourrait également être envisagée mais ciblée, en proposant une modulation plus grande (dans le respect des règles européennes en la matière) pour les biens et services alignés avec la transition énergétique et climatique.

IV. Quelles orientations pour les prochaines mesures ?

Parmi les autres politiques mises en place à l'époque, des efforts d'économie d'énergie (*Zesumme spueren - Zesummenhalen*) avaient également été proposés à la population et aux entreprises. Les pouvoirs publics avaient contribué à cette campagne en diminuant notamment la température du chauffage des bâtiments publics à 20°C. Le résultat de cette campagne, selon l'ancien ministre de l'Environnement Claude Turmes, était assez positif (-26,3 % de consommation de gaz entre août 2022 et mars 2023). Néanmoins, son effet reste difficile à isoler des autres éléments impactant la demande comme le niveau de prix mais également les conditions météorologiques d'alors relativement favorables.

Les membres de la tripartite devront prendre en compte les avantages et les risques des différentes mesures dans leur discussion. Le tableau ci-dessous évoque certaines mesures possibles et en définit les enjeux.

Tableau 2 : Quelques pistes et brève analyse :

Mesure	Ciblage ?	Faisabilité politique	Soutien à la transition ?
Baisse des taxes ou accises sur les produits pétroliers	Non, à moins d'un système plus complexe ciblant les ménages à faible revenu (ou sans revenu)	Faisable mais avec un risque de perte de revenus fiscaux provenant de l'étranger (tourisme à la pompe) ; subventionne les ménages et entreprises non-résidents	Non
Baisse de l'ensemble de la TVA	Non, mais partiellement vu l'effet régressif de la TVA	Oui	Non, sauf si la TVA de l'énergie fossile n'est pas modifiée

Soutien au prix de l'électricité	Peut être ciblé (voir ci-dessous)	Faisable (voir le soutien déjà en place au coût de transport de l'électricité). Permet de réduire un peu l'indice des prix.	Oui. Envoi un signal-prix au marché.
Bouclier énergie ciblé : pricing différent en fonction de la consommation. Seul un volume de base est subventionné pour couvrir les besoins de base.	Oui : les ménages modestes qui souvent consomment moins bénéficient proportionnellement d'un avantage plus grand.	Plus complexe à mettre en place qu'un soutien sans condition aux prix de l'énergie. Le prix de l'électricité devrait toujours être davantage soutenu que les prix des énergies fossiles pour maintenir le signal-prix et inciter à la transition.	Partiellement : surtout à la consommation
Aides ciblées pour les entreprises, en accompagnant la transition	Oui	Oui	Oui
Augmentation des montants des primes pour la transition (primes pour photovoltaïque, pompe à chaleur...), en ciblant les ménages à faible revenu	Oui	Oui. Il faut toutefois faire attention au phénomène de « <i>pass-through</i> » (capture de la rente par les offreurs (installateurs / producteurs), de régressivité des bénéficiaires (les riches captent les aides) et d'effet d'aubaine.	Oui

Le maintien en emploi via notamment le chômage partiel avait également fait partie des solutions à la crise. Compte tenu du niveau de chômage actuel (6,3 % au mois d'avril 2026 et stable mensuellement depuis le début de cette année), des mesures équivalentes comme le maintien en emploi pourraient satisfaire certains partenaires autour de la table mais seraient difficilement acceptables par d'autres sans compensation financière importante.

Pour les entreprises, les aides prévues dans le cadre des SP n'ont pas toute atteint leur cible. La mise en place du *Clean Industrial Deal State Aid Framework* (CISAF) offre désormais un cadre qui permet de préapprouver pour subventionner temporairement les coûts d'électricité des énergointensives avec une conditionnalité d'investissement dans la décarbonation²⁵. D'autres appels à projet sont analysés par le gouvernement. La possibilité d'étendre le principe de conditionnalité

²⁵ Gouvernement.lu, « [Décarbonation de l'industrie manufacturière : six projets retenus pour accélérer la transition de l'industrie luxembourgeoise](#) », 25 mars 2026.



climatique à un périmètre plus large d'entreprises bénéficiant d'aides liées à la crise énergétique pourrait permettre de mieux cibler les aides en préservant la transition. Une telle extension nécessiterait une analyse juridique préalable des conditions d'éligibilité et des procédures applicables avec la Direction générale de la Concurrence de la Commission européenne.

Enfin, l'augmentation de primes existantes (par exemple primes pour pompes à chaleur), outre leur coût (supporté par le Fonds climat), peut inciter davantage les ménages qui hésitent à investir dans la transition. Quelques nuances toutefois :

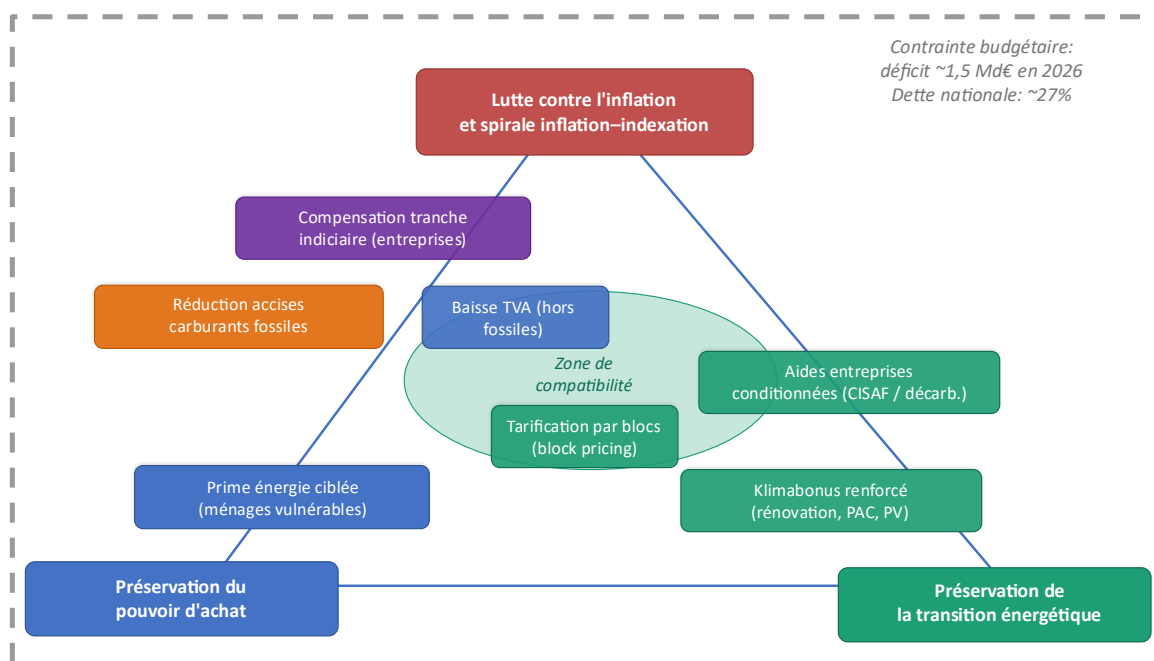
- Le risque de « *pass-through* »²⁶, c'est-à-dire l'accaparement de la prime par les installateurs et vendeurs. Ce phénomène bien que non documenté au Luxembourg est fort probable et pourrait être renforcé par une hausse du montant des primes.
- Régressivité : les aides profitent surtout aux ménages aisés, propriétaires de leur maison. Les ménages défavorisés (souvent locataires) qui subissent davantage les effets de la hausse des prix pétroliers ne peuvent pas bénéficier de ces aides. Concernant la mobilité électrique, le leasing social, annoncé depuis longtemps, devrait être enfin lancé cette année.

Risque d'effet d'aubaine : situation où une aide publique (subvention, prime, incitation fiscale, etc.) bénéficie à des agents économiques qui auraient de toute façon réalisé l'action sans cette aide. L'effet d'aubaine pourrait être renforcée avec l'augmentation du différentiel de coût en faveur de l'électricité par rapport aux énergies carbonées.

²⁶ Voir notamment : Jacquelyn Pless and Arthur A. van Benthem "[Pass-Through as a Test for Market Power: An Application to Solar Subsidies](#)", American Economic journal, 2019.



Triangle récapitulatif des différentes pistes envisagées :



V. Vers une réponse ciblée et cohérente avec la transition

La tripartite de mai 2026 s'ouvre dans un contexte qui présente certaines similarités (impact sur les carburants et le mazout de chauffage, pas encore sur le gaz et l'électricité) avec 2022, mais dans des conditions budgétaires différentes et avec une transition énergétique plus avancée²⁷.

Les précédents plans avaient surtout ciblé le maintien du pouvoir d'achat. Bien qu'il existe de nombreuses aides et un budget conséquent pour la transition, le soutien aux énergies fossiles, compréhensible pour une partie de la population et certaines entreprises et souhaitable pour maintenir l'inflation sous contrôle, est une approche à court terme qui ne répond pas au problème que pose notre dépendance aux importations d'énergie de zones de conflit ni - au contraire ! - à la transition climatique.

Pour le Luxembourg, l'enjeu est de trouver une combinaison qui protège simultanément le pouvoir d'achat des ménages modestes, la compétitivité des entreprises face à un possible enchaînement de tranches indiciaires, et la cohérence de la trajectoire climatique en évitant les mesures qui financent indirectement la consommation de fossiles tout en réduisant les recettes qui servent à la transition. La boîte à outils existe, la question est celle du dosage et du ciblage : pour cela une étude d'impact par tranche de revenu de la population devrait notamment être mis en œuvre.

²⁷ Voir à ce sujet : IDEA, [Décryptage N°55 : Réponses à la crise énergétique : pourquoi 2026 n'est pas 2022 ?](#), 9 avril 2026.



VI. Annexes :

Tableau des mesures prises lors des précédentes crises énergétiques, classé par thème :

Synthèse thématique - Impact budgétaire cumulé au 30.06.2025 : Crise énergétique Luxembourg 2022-2024			
Thème (classé par impact cumulé décroissant)	Impact cumulé (M€)	% de l'impact cumulé total	Enveloppe initiale (M€)
1. Pouvoir d'achat général (fiscal)	1006	30.3 %	1057
2. Bouclier énergie (prix)	944	28.4 %	1057
3. Compensation / report indexation	816	24.6 %	860
4. Garanties d'État	214	6.4 %	500
5. Soutien ciblé aux ménages	190,6	5.7 %	129
6. Soutien ciblé aux entreprises	139	4.2 %	451
7. Transition énergétique	11,6	0.3 %	6
TOTAL (impacts chiffrés)	3321,2	100 %	4060

Source : données du Rapport général de la Cour des comptes et calculs de l'auteur



Frédéric Meys
Economiste
IDEA

FREDERIC.MEYS@IDEA.LU

Tripartite 2026 : boîte à outils pour une réponse à la crise énergétique

Scannez ou cliquez pour rester connectés :



qr.link/orc1Zm

Les idées de la semaine directement dans votre boîte mail ? [Je m'abonne à la newsletter.](#)

<http://www.idea.lu/>

idea